

MÉNIÈRES

Menières, Mignières, Minuires, Mengeres, Mesnières, Minieres. Mennieres en 1288, du décanat de Vevey.

Patron : Saint Hilaire.

Statistique.

	Altitude de l'église.	Nombre des		LA POPULATION DE RÉSIDENCE							Nombre de tous les bourgeois de la commune résidant en Suisse						
		Maisons habitées.	Ménages.	d'après l'origine.				d'après la confession.		d'après la langue maternelle.		dont résidant dans					
				Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Protestants.	Catholiques.	Allemands.	Français.	Italiens.	Total.	leur commune bourgeoise.	d'autres communes du canton.	d'autres cantons.	Total de la population de résidence ordinaire.
Ménières 1888..	505	51	58	240	71	17		16	282	18	280		293	240	75	8	298
1880..		47	52	200	67	3		3	267	3	267						270

En 1228 il y avait environ 28 ménages, soit 140 âmes.

En 1336 on trouve 55 ménages, soit 275 âmes.

En 1709 il y eut 9 baptêmes.

En 1711 , 15 ,

En 1750 , 9 ,

La population a très peu varié depuis six siècles. Elle aurait augmenté depuis 1228 de 140 âmes environ.

1888. Nombre des contribuables, 296.

Immeubles, 872,811 fr.

Capitiaux, titres : 163,221 fr.

Produits de l'impôt, 2,448 fr.

Fonds des écoles, 15,108 fr.

Ménières.

Ménières est une très ancienne paroisse, dont nous ignorons totalement l'origine. Deux actes en font mention en 1228 : c'est le pouillé du diocèse par Conon d'Estavayer et l'acte rédigé au hameau de l'*Hôpital*, où se réunirent en 1228 le Seigneur de Montagny, l'Evêque de Lausanne, quelques chanoines pour terminer le différend entre le chapitre et le sire de Montagny, concernant les dommages que celui-ci leur avait faits à Granges et à Sassel. (*Met. D. IX Zerleeder Urk.*)

Le hameau l'*Hôpital* est encore cité en 1317 dans l'acte de partage des frères Aymonet, Girard, Perrod, fils de feu Conon de la Molière. Dans la part assignée à Perrod, sont des prés *sous l'hôpital* de Ménières.

En 1336 le village de Ménières était plus considérable que celui de l'*Hôpital* (villa de Ménières et l'*Hôpital*). Il y avait 55 chefs de famille ou ménages entre les deux villages, dont 5 à 6 veuves. La population était donc de 275 âmes. Depuis, elle aurait peu varié.

Le territoire appartenait alors à trois seigneurs ou seigneuries différentes. Catherine et Agnès, filles de feu Girard de la Molière, en possédaient une partie; Perrod Gaschet, donzel, de Payerne, une autre, et Perrod, fils de Rodolphe d'Avenches, chevalier, la troisième.

Jeannette, fille de feu Ebal, coseigneur de la Molière, avait épousé le chevalier Rodolphe de Bulle, dont elle eut deux fils, Jean et Pierre, et en seconde noce Ulric d'Everde; elle avait vendu au comte Louis de Savoie tout ce qu'elle avait hérité de son père, son droit à la coseigneurie de la Molière, et à Perrod, fils de Rodolphe d'Avenches, ses droits sur Ménières et l'*Hôpital*, la dime de Verney. Ses fils Jean et Pierre de Bulle, avec le consentement de leurs amis et tuteurs, consentent à ces ventes pour la somme de 700 livres qui leur sera livrée après la mort de leur mère. Fait en présence de D. Pierre de Hattemberg, curé de Hauteville, et de D. Jacques de Vilar, curé de Courtion, le 20 avril 1330. (*Arch. soc. d'hist.*, vol. III.)

Le 13 février 1336, Jaquet et Humbert Fallie, de la juridiction et seigneurie de Catherine et d'Agnès, filles de feu Girard de

la Molière; Etienne Cher, Jean Pasteur, de la seigneurie de Perrod; Gaschet, Girard Perrin, Jacques Osel, de la seigneurie de Perrod d'Avenches, à leur nom et celui des habitants de Ménières et de l'Hôpital, prennent à bail perpétuel pour le prix de 50 sols bons d'Aymé dit Berthignie, bourgeois de Montagny, agissant au nom de sa femme Marguerite, fille de feu Jean Mayor, de Cugy, donzel, une pièce de bois, des biens de la dite Marguerite, appelée Verdeyres, limitée par les bois des Mayor de Cugy et des coseigneurs de la Molière. (*Arch. de Mén.*, reconnaissance.) Les témoins de cet acte furent D. Pierre Franceys, doyen d'Avenches, D. J., curé d'Estavayer, et D. Pierre, curé de Ménières.

Nicolas, coseigneur de Font, se reconnaît le 30 juin 1351 homme lige et vassal de Rodolphe de Neuchâtel, à raison de l'ancien fief du château de Vaumarcus; mais il réserve l'hommage qu'il devait à Aymon d'Estavayer pour la forêt de Verdières, les esserts de Verdières et ce que sa seigneurie peut avoir dans le territoire de l'Hôpital de Ménières et la forêt de Bruyt. (*Matile mon.*, I, p. 484.)

L'église.

La visite pastorale de 1453 nous donne les premiers renseignements sur l'état de l'église. Elle était située dans le pré très humide au-dessous de l'église actuelle. A l'époque de la visite elle était tellement humide que tous les ornements y pourrissaient. Les visiteurs durent faire confectionner un bahut pour les serrer et le faire transporter dans un grenier à l'abri de l'humidité. On peut avoir une idée de l'état des tableaux ou statues qui devaient orner les autels; les visiteurs ordonnèrent d'en placer d'autres plus convenables.

La niche pour le tabernacle à côté de l'autel n'existait pas; ils donnèrent des ordres pour en établir une avec une lampe qui doit brûler jour et nuit, ainsi que les réparations à l'encensoir, à la table de la paix (qui remplaçait alors le reliquaire pour les offrandes).

L'église n'était pas voûtée et sans aucun plafond, le toit totalement dégradé n'empêchait pas l'eau de pénétrer dans l'église en temps de pluie. Les vitres des fenêtres étaient en

partie brisées, la porte n'avait pas de serrure. Les visiteurs firent encore placer un bénitier sous le porche (grande pierre creusée) et ordonnèrent d'autres réparations.

Il paraît qu'elle avait été blanchie avant la visite, car c'est à peu près la seule paroisse où ils n'ordonnèrent pas de blanchir les murs de l'église.

La paroisse avait une population d'environ 28 feux.

A l'occasion de la visite pastorale vers 1630, l'Evêque trouva l'église en très mauvais état, très humide; la nef menaçait ruine, elle n'avait ni plancher ni pavé, les fidèles avaient les pieds dans l'eau. *Nec aliquis siccis pedibus possit esse in ecclesia.* Monseigneur pria le curé de faire construire une nouvelle sacristie. Les chapelles du Rosaire et de sainte Marguerite n'étaient pas suffisamment couvertes et les autels n'étaient pas consacrés. Les mystères du Rosaire étaient brisés.

Malgré le triste état de la maison de Dieu, on attendra encore de longues années avant d'en construire une nouvelle.

Nouvelle église. — Cependant, en 1697 ou 1698, après avoir résisté longtemps aux conseils et aux avertissements de l'autorité, le vieil édifice miné par les siècles et l'humidité et menaçant de s'écrouler, on commença la construction de l'église actuelle. Elle fut bâtie sur un terrain plus élevé et plus salubre.

Elle fut consacrée par Mgr de Montenach le 12 juillet 1699, mais à la demande des paroissiens l'anniversaire de la dédicace fut fixé sur le dimanche qui suit la fête de saint Denis.

Le principal autel est dédié à saint Hilaire, patron de la paroisse, celui du côté droit à la sainte Vierge, et le troisième à saint Denis.

Avec la permission de l'Etat, l'emplacement de l'ancienne église et du cimetière fut vendu à Jacques Moret, pour le prix de 112 écus, le 24 novembre 1699; ce montant fut appliqué à la construction de la nouvelle église. Il était limité par le clos du métral Monnerat à l'orient, le chemin à l'occident et le jardin de la cure au nord.

En 1702 une bourse en soie renfermait les reliques, l'église ne possédait pas encore de reliquaire en métal.

En 1712 l'Evêque ordonna de clore le cimetière par un mur.

En 1835 M. Jaccotet, de Payerne, refondit la grande cloche; on ajouta à l'ancienne 5 quintaux de matières nouvelles.

C'est dans l'église de Ménières que fut confirmé par Mgr Jenny Albert-Charles, fils de Charles-Louis de Haller, de Berne. Il était présenté par son père, qui lui-même avait reçu le baptême à l'âge de 52 ans, des mains de Mgr Jenny. M. le chevalier d'Ollery, ambassadeur du roi de Bavière, fut parrain.

Le confirmé, jeune officier alors, entra dans les ordres sacrés, fut curé et ensuite vicaire général du diocèse de Coire, et enfin coadjuteur de Mgr Florentini.

La cure.

Bâtie en 1752 et 1753, elle était, ces derniers temps, dans un état déplorable. Après avoir fait examiner le bâtiment, au lieu de réparations inutiles, on se décida d'en construire une nouvelle. Elle est très propre.

Les chapelles.

Une chapelle dédiée à saint Denis existait depuis les temps plus anciens dans le territoire de la commune, à l'orient du village et à une certaine distance. Elle appartenait, dit la tradition, à l'abbaye de Payerne. Chaque semaine le curé et un religieux de Payerne y célébraient alternativement la messe.

Le curé percevait pour cette fondation la dîme dite de saint Denis ; cela s'est pratiqué jusqu'en 1642.

Le curé Deschamps dut faire constater son droit juridiquement en 1676 et 1703.

La chapelle tombait en ruines, mais personne ne voulait la restaurer. Le peuple cependant, qui avait une grande dévotion à saint Denis, désirait la conserver ; on transporta en conséquence son autel dans l'ancienne église, il fut placé à l'occident. Un autel fut encore élevé à l'honneur de saint Denis dans la nouvelle église. Sa fête se célébrait autrefois avec pompe.

Chapelle de Saint-Claude. — Elle était construite en dehors de l'église, sur le cimetière. Le 9 novembre 1627, Marguerite Goumas lui légua *un clos* situé dans le village de Fétigny, dit cloz du ruz, et 100 florins que paya son neveu et héritier H. Rey. La paroisse était chargée de l'entretenir.

Chapelle de Sainte-Marguerite. — Elle était placée dans

l'ancienne église du côté de l'orient, vis-à-vis de l'autel de saint Denis. Elle fut fondée par Claude Iblet et construite par sa mère Marguerite, veuve de Claude Iblet, alias Fivaz, de Ménières.

Claude Iblet avait légué sa fortune à sa mère et à l'église par égale portion, pour fonder dans l'église une chapelle à l'honneur de sainte Marguerite.

Le testament fut attaqué et la part de l'église fut réduite à 700 florins petits; les frais du procès s'élevèrent à 200 florins. 500 florins ne suffisant pas pour la construction de la chapelle, Marguerite ajouta encore 700 florins.

Voici la confirmation de cette fondation par le Vicaire général; elle est du 14 novembre 1621 et elle fut donnée après la construction de la chapelle.

« L'ayant rendue parfaite et n'ayant point d'enfant masle
 « elle aurait prié la paroisse de soy astringre à la maintenance
 « d'icelle, leur présentant a cest effet 400 flor. A quoy n'ayant
 « voluz entendre elle nous (Jacques Kämmerling... vicaire général)
 « aurait bien fort prié, qu'il nous pleut la déclarer collatrice
 « d'icelle et de la rendre capable de la pouvoir remettre après
 « son décès à qui bon luy semblerait. Soy offrant de fayre tout
 « debvoir durant sa vie et pour ce fait elle voloit donner une
 « pièce de terre pour spéciale hypothèque valant 500 flor. à la
 « charge qu'icelle ne se pourra vendre, ains rester à l'obliga-
 « tion de dite maintenance, et outre une messe déjà ordonnée,
 « elle ordonneroit encore 50 flor. pour acquerir 10 batz de
 « cens pour y célébrer deux messes... elle donneroit encore
 « une chasuble... »

« KÆMERLING, *Vicaire général.* »

La terre donnée était située à Fétigny, et malgré la défense elle fut vendue pour 60 écus au métral Goumaz.

Une pièce de terre située dans le village, d'une pose d'étendue, fut donnée pour les messes anniversaires.

Fétigny érigé en paroisse.

Dès 1663 la commune de Fétigny tenta de s'ériger en paroisse; dans ce but, elle voulut s'emparer de la dime de cette localité pour former un bénéfice. Ayant échoué elle créa

une rente de 15 pistoles et céda à l'Evêque le droit de collation à ce bénéfice.

Le curé s'opposa énergiquement à ces manœuvres et recourut au Conseil d'Etat, qui reconnut le droit du curé.

L'Evêque, admettant les motifs de séparation, accorda au curé le droit de bis-canto, afin qu'il pût dire une messe dans la chapelle de Fétigny. Elle fut célébrée fêtes et dimanches, du 29 novembre 1663 au 6 janvier 1667.

Le curé recevait pour sa peine 20 écus annuellement, et un don en drap pour les 3 années. (Voir vol. V, Fétigny.)

Plusieurs fondations avaient été faites à cette chapelle pour messes, salve, etc. François Goumaz, le 25 janvier 1525, avait légué à la nouvelle chapelle (*de novo erecta et edificata*) une rente de 60 gros, pour laquelle le curé devait chaque semaine chanter une messe à Fétigny.

Dans le XVIII^e siècle les curés durent garder des vicaires, qui étaient considérés comme chapelains de Fétigny; le curé ou le vicaire célébrait fêtes et dimanches les offices à Fétigny.

La séparation fut prononcée en 1796. (*Arch. cant. Man.*, 1760 mai 21; 1795 f. 139, 311; 1796 f. 153; reg. arrêt. N^o 60 f. 559.)

Droit de collation.

En 1453 les chanoines de la chapelle de Saint-Nicolas dans le palais épiscopal de Lausanne possédaient le droit de collation au bénéfice de Ménières. Les actes de la visite ne parlent pas des obligations qui leur incombaient, ni des charges du bénéficiaire envers le collateur.

Plus tard le seigneur de Cugy possédait ce droit, et comme souvent la seigneurie appartenait à trois familles différentes, chacune jouissait d'une part du droit de collation.

Après la réformation le gouvernement de Fribourg fit des nominations, quelquefois sans consulter les seigneurs de Cugy. (*Arch. cant. Raths.*, 1561, fol. 3, 7; *Man.*, 1580, sept. 23; 1791-1797, f. 21.)

Dans les XVII^e et XVIII^e siècles le Conseil nommait sur la présentation de 3 sujets par le seigneur de Cugy, qui, avant la Révolution, avait haute et basse juridiction sur Ménières.

Le curé payait annuellement au seigneur une coupe d'avoine et un chapon.

La Réformation.

La paroisse de Ménières se trouvait en grande partie enclavée dans le canton de Vaud; la réforme et le changement de religion dans le voisinage devait amener de nombreux conflits et entraver le ministère pastoral, d'autant plus qu'en ce temps d'effervescence les esprits étaient surexcités et qu'un certain nombre de familles à Marnand et à Granges résistaient encore à l'esprit de la réforme et restaient fidèles à la religion de leurs ancêtres.

D'un autre côté les intérêts matériels très compliqués amenaient aussi de fréquentes difficultés.

L'abbaye de Payerne avait certains droits sur les dîmes dans l'étendue de la paroisse, le curé et les seigneurs de Ménières en possédaient aussi. Mais après la conquête du pays de Vaud, le gouvernement de Berne se substitua aux droits des Chapitres et des couvents; de là de nombreux conflits et procès.

Bonnivard, se disant prévôt de Saint-Nicolas, abbé de Pignerol et de Payerne, avait, comme commendataire et administrateur de cette maison, vendu la forêt du Bryt à noble Gérard Métral de Payerne, pour être défrichée et livrée à la culture et procurer par là des rentes plus fortes au couvent.

Cette vente avait été approuvée par une partie des membres de l'abbaye, soit par DD. Claude d'Alinge, doyen, Louis de Grilly, Georges Métral, Jacques de Cerlier, chantre, Jean de Rive, Jean Robert et Jean de Deschoalo (.....), novice, et le prieur Humbert Pirneti. Fait le 14 août 1514. Le curé avait levé la dime sur les terres défrichées et cultivées comme il croyait en avoir le droit; mais Berne le niait, naturellement. L'Etat de Fribourg soutenait le curé, qui adressa des représentations à celui de Berne, où nous trouvons les curieux faits suivants :

« Qu'il estre bien recordant de la dernière pétition faicte sur le dict lieu pour la part du dict sgr gouverneur de Payerne. Et que entre aultres choses allhors acceptées fut déterminé ne se deivoir faire aucune nouvauté de part a part causant le

dict different par les sgrs ny subjects. Ce qu'a est fait. Car depuis par subtil moyen, le dict Vicayre de Meynieres a esté envoyé quérir soubz umbre luy vendre quelque livre et fait venir au lieu de Granges, rière les seigneuries des dicts de Berne. La ou le dict Ballif de Mouldon pour ce effect même lha apprehendy et mené prisonnier à Mouldon la ou icelluy ballif luy a fait demandé judiciaire caussent la dicte levation qu'havoit fait le dict Vicayre du diesme sur la dicte pièce contensieuse que a present disent être rière Payerne (chose bien estrange) qu'elle soit soubz gubernation de deux officiers.

« La quelle demande le dict Vicayre combien en aye fait condigne diligence nha peult havoir pour à présent en faire production ains icelle luy a esté refusée délivrer, choses toutes contrevenante, (la preuve que lors de la vendition de la forêt la dime était réservée) au dict dernier arrêt. »

Fribourg réclamait encore la restitution des frais survenus par l'emprisonnement du curé et faisait observer que l'inféodation de la forêt avait eu lieu sans indication de limites, ni de seigneurie.

Pour trancher ces questions pendantes, les députés de Berne et de Fribourg se réunirent en conférence en 1557, 1560, 1580. (*Arch. cant. Geist. sach.*, 252-253.)

Après de longs débats, il fut reconnu que le curé pouvait lever la dime des *esserts* et des *novalis* tous les 30 ans.

Berne laissa tomber ses autres prétentions. Quelques curés ont laissé d'intéressantes notes sur la manière d'administrer les sacrements aux catholiques malades dans les environs; ils ne rencontrèrent pas toujours la bienveillance et l'urbanité, qu'ils pouvaient attendre de voisins et d'enfants de la même patrie.

Titres, inventaires des ornements, etc.

En 1650, à l'occasion de l'institution et de la prise de possession du bénéfice par D. J. Sudan, la paroisse remit à son nouveau curé la note des titres et des fondations avec l'inventaire des différents ornements, dont voici l'énumération :

« Un rentier pour les rentes de la cure; une lettre de fondation faite par D. Jean Rey, du 9 janvier 1619; une lettre de dona-

tion du clos près..... du 13 août 1620; une lettre d'un legs de 6.... par feu J. Perrin de 1631; un acte d'un legs de Jeanne Torche de 1635; un acte de Jean Monney de 1625, etc.; un acte d'un legs de Jean Magnin de 1622; l'acte d'érection du Rosaire du 6 avril 1630; un acte des habitants de Fétigny du 6 avril 1541; une copie de la rente de la chapelle de Sainte-Marguerite, fondée à Ménières le 14 nov. 1621, signé Bourdillioz; un papier pour l'anniversaire de feu D. Rod. Ecoffey; un missel lausannais, qui fut à feu D. Deschamps; le rôle des pièces de terres du bénéfice; un livre baptismal, un livre pour répondre la messe et deux autres faits de nota; deux chandeliers de lotton.... un gobelet d'argent avec le quel on boit quand on reçoit le Saint Sacrement; deux custodes de lotton, deux croix de lotton, deux chanettes (burettes), une bourse de saintes reliques, une clochette, un plat de lotton, une lanterne, une chaudière, une couverture de fonds, un pallye (dais) rouge, un turibulum, un corporal, un voile de satin blanc, un autre de toile blanche, un autre qu'est sus la custode du Saint Sacrement, une pale pour mettre sur le calice, une pierre sacrée, les Saintes ampoules.

« Chasubles : une rouge de satin, une de satin blanc, une noire, une de bon drap rouge, une aube de belle toile neuve, 2 autres garnies, 7 linceuls (nappes), 4 surplis, des garnitures d'autel, un devant d'autel de carraux, un ciel par devant l'autel, etc. »

Le dit curé a pris l'engagement de maintenir la couverture du toit de la cure, du chœur de l'église, de faire et maintenir les cordes des cloches, *tenir allumée la lampe de l'église*, les fossés aux prés de la cure depuis le cimetière jusqu'au clos de la ville a telle fin de purifier et rendre sec le dit cimetière, de maintenir une bête porchine qui sera un mâle pour le bestail des deux villages.

Il a promis de faire annuellement un repas aux officiers et aux gouverneurs de l'église, aux répondants de la messe (chantres); de faire le catéchisme depuis le carême à la saint André; de dire les vêpres les dimanches et fêtes solennelles, tous les samedis le *Salve regina*; de sonner l'*Ave Maria* le soir et le matin.

« Il a promis d'avoir un répondant pour la messe, comme il est de coutume, de deux dimanches l'une et l'autre le

« Sgr curé sera tenu faire sa predication, principalement les
 « principales festes de l'année et quand pour le dit respondant
 « c'est moyennant le salaire accoustumé de recoller la prise
 « annuelle du prés novi, dit le pré du chantas de toute mémoire
 « ordonné pour ce fait, et que le dit respondant soit de la
 « paroisse, sans en pouvoir ny debvoir enmener aucun
 « estranger.

« Enfin il a promis de faire dans 6 ans une chasuble de la
 « valeur de 10 écus. »

Le repas que le curé devait à chaque chef de famille à son entrée dans la paroisse fut taxé à 20 écus appliqués à l'église.

Le bénéfice possédait des dîmes rachetées en 1832 et une belle propriété vendue en 1849.

Le rachat des dîmes produisit le capital de 32,661 fr. anciens, mais la cure de Ménières fut obligée d'en livrer 10,000 à celle de Fétigny.

Bienfaiteurs.

1613. Antoine Monney, de Fétigny, paya 50 flor. pour fondation d'un *Salve*, fondé par F. Goumas.

1628. Jean Rey, par testament du 3 août 1628, légua *la villaire* pour fondation de deux messes anniversaires.

Marguerite Iblet légua 1/2 pose de terre *derrière la villa* pour fondation de 3 messes.

P.-F. Colomb a fait une fondation en faveur des pauvres ; c'est pourquoi ils doivent réciter le chapelet à l'église chaque dimanche soir.

Joseph Robert, de Ménières, demeurant à Matran, établit en 1749 l'église et les pauvres ses héritiers par égale portion.

Aimé Rey, par testament du 11 mars 1835, légua 200 écus aux pauvres ; l'intérêt doit servir à l'apprentissage de métiers.

1889. Marguerite Bersier, née Chuard, a légué 200 fr. à l'église pour des ornements.

La plupart des curés furent les bienfaiteurs de la paroisse.

Dans le XVII^e siècle le frère du curé Rey fut un grand bienfaiteur de l'église ; il a donné la moitié du *clos-pouri* dit le cheseau de Combremont.

Faits divers.

L'Hôpital. — Dans les documents les plus anciens, il est parlé de l'Hôpital de Ménières et du hameau de l'Hôpital : ce qui fait supposer que cet établissement de charité remonte aux premiers temps du christianisme. Avec la religion chrétienne surtout, la charité se répandit de toute part et prit toutes les formes pour s'adapter aux infirmités humaines. C'est elle qui créa ces nombreux asiles, jetés de distance en distance le long des principales routes, où le pauvre voyageur, infirme, malade, trouvait le soulagement du corps et de l'âme.

C'est l'Hôpital qui a donné le nom au hameau, qui n'existe plus. Il est tout naturel que des habitations plus ou moins nombreuses se soient groupées autour de cet établissement de la charité.

En 1408 le chemin de Ménières à Payerne passait par l'Hôpital.

La vy des Allamans. — Différents peuples barbares parcoururent la route romaine, qui allait d'Avenches, le long de la vallée de la Broye, vers le lac Léman ; ils semaient sur leur passage la mort, la dévastation et l'incendie.

Ménieres possède un souvenir de cette triste époque : c'est *la vy des Allamans*, la route des Allemands. En 1520 Pierre Mondo, de Ménières, vendit à Louis Rey une pièce de terre située à l'*Espinaz*, le long du chemin appelé *La vy eis Alamans*. (*Arch. cant.*, not. N° 198.)

Le Tabac. — Il est intéressant, pour l'histoire du canton et de son agriculture, de rechercher l'origine de la culture du tabac dans la vallée de la Broye. Vers 1740 les bourgeois de Ménières recoururent à MM. du Conseil, contre les habitants de Fétigny, qui voulaient clore une partie du marais de la *Bioleire* et empêcher par là ceux de Ménières d'y laisser paître leur bétail, malgré leurs droits reconnus en 1486, 1540 et 1678.

Dans la pétition adressée à l'Etat en 1740, ceux de Ménières disent : « les pauvres communiens de Mesnières sont assez étroit de paquage et encore beaucoup chargé par les troupeaux des bestiaux de ceux de Fétigny, principalement depuis qu'ils font le plantage du tabac. »

La sentence du Conseil sur cette difficulté est du mois d'avril 1741. A cette époque le tabac était déjà cultivé à Ménières et beaucoup de terrain était consacré à cette culture. La plante de Nicot serait donc cultivée dans la Broye depuis près de deux siècles.

Le Père Joseph Taurin, missionnaire capucin de la province de Lyon, baptisa en 1761 à Constantinople, soit à Péra, dans l'église de Saint-Louis, Charles-André-Joseph-Constantin, fils de J.-P.-A. Moret, de Ménières, et de Marthe Lambert, de Lausanne. Le père était employé de M. de Vergenne, ambassadeur extraordinaire du Roi près de la Porte.

En 1763 le Père Joseph, capucin, baptisa dans la même église Jean-Joseph, fils des mêmes.

Le père et la mère moururent l'un et l'autre à Péra le 27 et le 30 novembre 1763. Les enfants revinrent à Ménières.

Le 26 septembre 1878 mourut à Fribourg D. Claude-Joseph Corminbœuf, professeur au Séminaire. (Voir *Etrennes frib.*, XIII a, p. 17.)

Curés.

1322. D. **Conon**, curé de Fétigny. (*Arch d'Estav.*)

1325. D. **Etienne**, (*id.*)

1335. D. **Pierre de Font**, curé, frère de Jean coseigneur de Font, de Jacques et de Henri, tous fils de Jean de Font. (*Arch. des Dominicaines*, rép.)

1407. **Jean Gallie** ou **Gallion** (Gallici), de Ménières (grosse de la Sgrie de Cugy), curé. Par cette grosse on voit que la cure fut bâtie sur une terre des seigneurs de Cugy et qu'ils avaient le droit de présentation à la cure. Il ne vivait plus en 1431. Il possédait aussi une maison à Fribourg, qu'il donna à l'hôpital, et celui-ci la vendit à Guillaume Francey, bourgeois de Frib.

D. **Pierre Charpu**, curé. Une grosse le cite sans indication de date. (*Arch. de la cure.*) Une autre reconnaissance de 1434 le cite comme ancien curé. Il fut curé vers 1390 à 1400.

1432-1441. D. **Humbert** de Saint-Léonard, curé. (Manuscrit des arch. de la famille de Forel, et grosse et acte signé *P. Antonini clericus juratus curie Laus.* 1431.) Jean Clavel et Jacques Gouf, au nom de la confrérie de l'Eucharistie d'Es-

tavayer, lui donnent quittance pour 3 rentes qu'il devait, le 4 février 1441. (*Man. de la bibl. de Forel.*)

1440-1450-1451. D. **Nicolas Zamiette**, *curatus et rector ecclesie*. Dans un acte de 1451 il se dit chapelain et curé.

D. **Nicod Laney** ou **Lané** (grosse); il fut curé dans le XV^e siècle.

1453-1461. D. **Nicod Boverli (Bovey)**, curé de Grandvaud (cant. de Vaud). Il payait aux seigneurs de Cugy 4 quarterons d'avoine et un chapon pour l'emplacement de la cure. L'acte de visite de 1453 dit qu'il n'observait pas la résidence.

D. **Anis** était son vicaire.

1464-1466. D. **Pierre Musy**, prêtre à Ménières (*Arch. cant.*, not. N° 196.) Il vendit en 1466 une pose de terre située en Lacheneta, et en 1470 il était vicaire à Surpierre.

1479-1516. D. **François Maringod**, originaire de Payerne, curé. (*Arch. cant.*, not. N° 133, et acte de la fondation de la chapelle de Fétigny du 6 avril 1514.) Il a réservé le droit de patronat à cette chapelle, aux curés de Ménières.

Il possédait des terres près des fossés de Payerne.

Il eut en 1482 quelques difficultés avec DD. Pierre Babier et Pierre Berchier, vicaires de Cugy, à l'occasion des limites de la paroisse.

Il existait à cette époque une tuilerie bâtie sur les terres de la cure, tenue par Perrino Amyet et ses fils. Le curé lui vend une pose de terre en la *Combettaz* et l'autorise à prendre toute la terre qui lui sera nécessaire sur un champ appartenant à l'église et sur les autres propriétés; il pourra conduire l'eau de la tuilerie au travers du pré de la cure pour une rente annuelle de 1,000 tuiles plates, payable à la Saint-Martin. (Notaire 196.)

1536. D. **Claude Bachelard**, curé. Il a dirigé la paroisse au moment si difficile et si critique de la réformation; c'était un beau et énergique caractère.

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur son entrée, ni sur sa sortie de Ménières. Les documents ne nous disent pas combien de temps il a vécu. Voici un beau témoignage du notaire Claudius Fivaz (grosse datée de 1536) :

« Le predt D. Bachelard comme un généreux athlète de l'église romaine a subit les prisons, persécuté par les bernois par

« haine de la religion et caractère sacerdotale, soub prétexte
 « de dixme. Donc pour se saisir de sa personne, le ministre de
 « Granges fit scavoir au prédit D. Bachelard qu'il devait venir
 « au plustôt à Granges pour y voir les livres et meubles de
 « l'église de Granges, qui pour lors estaient a vendre; afin qu'il
 « en choisit ceux qui luy plairait le mieu, avant toute autre
 « personne. Ou le prédit curé étant arrivé, ne se défiant de rien
 « fut saisi et conduit en la ville de Moudon et mis en prison,
 « luy disant que le sujet estoit qu'il avait levé la dixme des
 « Novalis sur le territoire du fief de Bruit. La qu'elle difficulté
 « fut terminée et le dit curé sortis de prison par Leurs Excel^{tes}
 « de Fribourg qui répondirent que le dit curé de Ménière, avait
 « comme ses predécesseurs son affouage dans le bois du mas
 « de Bruit et par conséquent aussi le droit de dixmer les Novalis,
 « mais surtout parce que les curés de Ménière administraient
 « les sacrements aux habitants du dit fiefs du Bruit. Mais
 « depuis le dit Bruit étant territoire de Berne, crainte d'autres
 « facheries entre les deux Estats dans cet incendie recens d'he-
 « resie, les curés de Ménière n'ont plus insté pour l'affouage
 « dans le dit bois, ny dixme riere le dit Bruit et de cette fache-
 « rie, j'en ay appris quelque chose par les anciens de Ménière
 « et d'un escript qui se trouva dans l'arche de commune, le
 « quel n'était pourtant pas signé. (*Manus.* probablement du
 « curé Ierly.) »

Il fut probablement curé jusqu'en 1548, car on ne rencontre pas d'autres nominations depuis 1536.

La difficulté de la dîme fut tranchée en 1557 seulement. (*Arch. cant. Geist. sach.*, 252-253.)

1548, le 25 octobre. La cure de Ménières est donnée au frère **Perrini** (Perrin), à condition qu'il soit ordonné prêtre dans l'espace d'un an. (*Comptes du Très. Fontaine*, vol. XXIV.) C'était Pierre Perrin, originaire de Ménières. Il est probable qu'il avait été exilé d'un couvent par la réforme, n'étant pas encore prêtre.

Le 28 février 1550, messire Pierre Perrin, curé de Ménières, mais absent depuis longtemps et le terme de l'amodiation du bénéfice fait à D. Jean Gallanat allait expirer, l'avoyer et conseil de Fribourg voyant cette absence se prolonger au détriment de la paroisse prononcèrent que cette amodiation

serait prolongée ou renouvelée pour trois ans à commencer le 28 février « et que le prouffit, qui durant le dict terme « reviendra de la dicte admodiation sera employé et distribué « ainsi que puis après pourrons adviser. Et sur ce mandons « et commandons à tous nos officiers et subjects et singulièrement aux parrent chéans du dict lieu que en la dicte amodiacion... ils n'ayent a soy opposer, ny en façon quelconque contreviennent au contenu de ceste, d'autant qu'ils « craignent nostre mallegrace et indignation. » (*Arch. cant. Rathser.*, vol. VII.)

Le jeune Pierre Perrin, élu le 28 octobre 1548, n'entra en fonctions comme curé qu'en 1561. Un autre D. Pierre Perrin étant curé et absent, la cure fut occupée par des vicaires.

Le rôle des curés doit être rétabli ainsi :

De 154... à 1561. D. **Pierre Perrin l'ainé**, oncle peut-être ou parent du jeune Perrin, qui n'était pas prêtre en 1548; il mourut en 1561.

1546 ou 1547. D. **Jean Gallandat**, vicaire amodiateur jusqu'en 1553.

D. **Pierre Perrin**, vicaire.

1550. D. **Claude d'Ilens**, vicaire.

1561-1577. D. Pierre Perrin l'ainé étant mort, le Conseil de Fribourg nomma le 13 août D. **Pierre Perrin le jeune** à la cure de Ménières; il était aussi originaire de ce village.

Voici l'acte de sa nomination, il nous montre les efforts du gouvernement pour conserver la foi.

Le peuple récitait ses prières en langue vulgaire ou en patois.

« Nous l'avoyer et Conseil de la ville de Fribourg... certifions « a tous qu'après décès de feu vén. Domp Pierre Perrin en son « vivant curé de Ménières en nostre chastellanie de Surpierre, « estant informés et certiores de la bonne renommée et suffisante doctrine de vén. Domp Pierre Perrin, natif du dit lieu « de Ménières et des services qu'il a faict a noz subjectz du dit « Ménières estant vicaire et coadjuteur du dit feu Domp Pierre « Perrin. A l'instance et requeste de noz dits feaulx subjects « l'avons establi ordonné et constitué curé et recteur de nostre « dite cure de Ménières sa vie durant seulement. Et avec les « conditions suyvantes... que le curé sera tenu de bien et « décemment entretenir et desservir la dite cure, en tous offices

« divins et nécessaires en prêchant toutes les dimanches, festes
 « et en tous temps requis. Et apprenant a prier Dieu en langue
 « vulgaire entendable a chacun et admonestant, endoctrinant
 « et incitant le peuple a observer les commandements de Dieu,
 « à bonnes euvres et opérations. Le tout au salut de leurs
 « âmes. Et ainsi que par noz ancestres nous a esté délaissé
 « par exemple, en administrant de mesme les sacrements.

« Le conseil se réserve « si a l'advenir il commettait aucune
 « faulte digne de chastiment Nous ayons toujours l'autorité
 « de le chatier, le dépposer et en instituer ung aultre.
 « 13 août 1561. »

L'avoyer et conseil ordonnèrent à Hans Werli, châtelain de Surpierre, de le mettre en possession de la cure de Ménières.
 « Et à ce par messire Gamaliel du Pré (de Pres), admodiateur
 « des nobles, noz chers et féaulx vassaulx les seigneurs de Cugie
 « et de leur part charge ayant pour la conservation de leur
 « droicture feust faict opposition, affirmant la mise en posses-
 « sion devoir appartenir aux dits seigneurs de Cugie, gardiens
 « d'ancienneté de la dite cure, de sorte que sur telle affirmation
 « lui soit esté assignée journée expresse aujourd'huy pour ouir
 « les tiltres droicts et prébvés (preuves) de son dire et droit
 « prétendu. »

Après avoir tout bien examiné et entendu, les témoins produits par messire au nom des seigneurs de Cugy, vassaux de Fribourg, voyant que les dits sgrs de Cugy *« avoir heu la garde de la cure du dit Ménières et l'administration de justice... voulons que la mise en possession du moderne curé de nostre commandement par nostre dit chastellain de Surpierre faicte sans préalablement avoir heu les informations des droicts et tiltres ne doibt en façon que ce soit a l'advenir pourter aucun préjudice aux dits seigneurs de Cugy. Fait mercredi 22 août 1561. »* (Arch. cant. Rathser., X.)

Le curé Perrin fut aussi un homme distingué, plein de courage et totalement dévoué à ses paroissiens. Il ne recula pas au moment du danger.

Pendant son administration, la peste sévit à Ménières; le curé dut se retirer et vivre longtemps enseveli dans une hutte « au Mont » et il célébrait la messe dans les « Oches du Mont. » Ses fidèles serviteurs lui apportaient ce qui était indis-

pensable à la vie. Il ne pouvait avoir aucun contact avec les habitants de Ménières ; les malades étaient exceptés.

L'intensité du fléau était telle qu'une grande panique régnait sur toute la contrée. De toute part, surtout des lieux circonvoisins, on recourait auprès du curé pour recevoir les sacrements. Ce bon prêtre, dont la mémoire est en bénédiction dans la contrée, les fêtes et les dimanches entendait les confessions depuis le matin jusqu'à trois heures du soir, sans écouter la fatigue et l'épuisement.

1583. Le *Manual* du Conseil de Fribourg dit, à la date du 23 septembre 1583, que D. **Rod. Escoffey** doit être présenté au prévôt (de Saint-Nicolas) et qu'il est confirmé par Messeigneurs comme curé de Ménières. (M. Schneuwly, archiviste.)

M. le curé Jerly, dans les différentes notes sur ses prédécesseurs dans la cure, dit que Rodolphe Escoffey fut curé pendant près de trente ans et qu'il mourut à Ménières vers l'année 1612, qu'il fut enterré à Estavayer-le-Lac et que tous les chefs de famille assistèrent à ses funérailles.

La paroisse attaqua ses héritiers, qui avaient enlevé un gobelet d'argent, propriété de la paroisse. Ils durent le rendre avec d'autres objets.

1609. D. **Pierre Rey**, de Ménières ; son frère Jean Rey le présenta au collateur Jean-Georges Voguilly, seigneur de Cugy, qui fit ratifier sa nomination par le Conseil de Fribourg (*Arch. cant. Rathserbeck*) le 2 février 1609.

D. Pierre Rey, au moment de son élection, était curé d'Olten (canton de Soleure), depuis le 7 avril 1600. Le P. Alexandre croit qu'il était chapelain et non curé (die Kirchensä), mais M. von Arx le considère comme curé. Dans l'acte de confirmation de son élection, le Conseil reconnaît « que durant sa « demeure rière nos dicts combourgeois a toujours témoigné « grande affection envers sa patrie ; carressant et donnant toute « ayde et faveur à ceux de nos quartiers ; d'aautant il désire a « présent soy repatrier... et qu'il est originel du dict lieu de « Ménières. »

On ignore pour quel motif il quitta sa patrie. A Olten il germanisa son nom de Rey en celui de Kœnig.

Il était déjà prêtre en 1572 ; il fut nommé en 1574 primissaire de la collégiale de Soleure, et chapelain de Saint-Morand à

Altkirch (Alsace). En 1591 il était chapelain de la collégiale pour la seconde fois, et le 15 juillet 1594 il fut nommé curé de Matzendorf (Soleure) et de Lauperstorf en 1597. Enfin en 1608 il possédait la chapelle de Saint-Ulric près d'Altkirch.

C'était, paraît-il, un homme très inconstant.

D. Pierre Rey était le frère de discret Jean Rey, notaire de Ménières et de Fribourg, et par conséquent l'oncle des fameux colonels Nicolas-Albert et François-Pierre Kœnig von Mohr, célèbres par leur participation à la guerre de Trente ans. (*Notes de M. Schneuwly.*)

1612-1621 ? D. **Guillaume Bratry**, de Morens. Il fut d'abord vicaire et ensuite curé. Il établit les premiers registres de baptêmes.

1624-1650. D. **Jean Deschamps**, de Vuissens. Son entrée en fonction n'est pas indiquée exactement, c'est entre 1621 et 1624. Il a réparé l'église, et fait de nouveaux autels ; ils consistaient en un simple tombeau en pierre avec une statue ou image plus ou moins grotesque. Il mourut le 6 février 1650.

D. Jacques Auberson (Oberson) fut son vicaire pendant sa longue maladie.

1650-1653. D. **Jean Sudan**, d'Estavannens, élu par le Petit Conseil, le 10 février.

1653-1656. D. **François Bersier**, de Cugy. Il a réparé la cure et payé toutes ces réparations. Il est décédé en 1656.

1656-1670. D. **François Monnard**, de Vuisternens-en-Ogo, élu par le Petit Conseil le 27 janvier 1656 ; il est décédé le 17 novembre 1670.

1670-1683. D. **François-Nicolas Russ**, de Fribourg, fils de l'organiste de Saint-Nicolas. C'était un homme pieux, pacifique et zélé ; il mourut le 11 décembre 1683.

1684-1691. D. **François Gendre** (Genter), de Fribourg, présenté par M. Franç.-Philippe Lanthén-Heid et élu le 10 janvier par le Petit Conseil. Les sept ans qu'il passa à Ménières furent sept ans de guerre, de brouilleries avec ses paroissiens. Afin de pourvoir au salut des âmes, Mgr de Montenach le transféra à la cure de Wünnewyl, avec le consentement des collateurs.

1691-1703. D. **Pierre-Joseph Kolly**, de Fribourg, dit l'acte de décès de son père. C'était un vrai homme de Dieu, pieux, aimant la paix et la concorde ; il fit régner dans la paroisse

l'esprit de charité, de piété. L'église était dans un état pitoyable ; il la rebâtit, et l'orna à ses frais. Dieu ne lui accorda pas la santé ; attribuant cet état à l'insalubrité de la localité et de la cure, il demanda de permuter son bénéfice avec le suivant, alors curé à Cressier. (Voir vol. IV, p. 416.) Ne recouvrant pas la santé à Cressier, il se retira à Fribourg, où il mourut en 1705.

1703-1750. D. **Pierre Yerly** (Jerly), de la Roche, décédé le 15 août 1760 ; il fut inhumé dans le chœur de l'église.

1755-1788. D. **Christophe Franéz**, de Cugy ; il eut plusieurs vicaires pendant qu'il habitait Cugy.

D. **Edmond**, prêtre à Ménières, 1778-1779 ;

Un D. **Jerly**, vicaire, de 1782 à 1786 ;

D. **Jean-Baptiste-Henri Chassot**, vicaire, 1786.

1788-1790. D. **Jean-Baptiste Berchier**, de Granges-Vesin, décédé le 11 novembre 1790, antérieurement curé à Rueyereles-Prés. Une épouvantable maladie l'atteignit, il est mort hydrophobe.

1791-1832. D. **Joseph Repond**, de Cottens, oncle des MM. Repond, curé à Berlens, et du chanoine de Romont. Son testament est une preuve de son zèle et de son attachement à l'église. Il légua 500 fr. (750 fr.) à la paroisse ; le curé prélevait 1/5 de la rente pour une messe anniversaire, et les 4/5 devaient être distribués par le curé aux pauvres qui assisteraient à la messe anniversaire, en ayant cependant égard aux nécessités de ceux qui ne peuvent y assister. Il légua aussi 500 fr. à Fétigny avec les mêmes conditions et 400 fr. (600) au Séminaire, et ses habillements, linges aux pauvres.

1832-1859. D. **Charles Moret**, de Ménières, élu le 19 juin 1832. C'était un homme généreux, pieux, dévoué à ses paroissiens. Il quitta Ménières en 1859 et alla occuper la chapelle de Chapelle (Promasens) où il est mort le 13 avril 1866.

1859-1888. D. **Pierre-Joseph Fracheboud**, d'Orsonnens (Voir vol. VI, p. 544), décédé le 13 janvier 1888. Doyen du décanat de Saint-Odilon depuis 1885. Pendant une longue maladie qu'il supporta avec résignation, M. Brasey remplit les fonctions de vicaire.

Il était né le 23 août 1813 ; ordonné le 19 sept. 1840. Vicaire à Morlens, à Sales, curé de Grangettes en 1844.

1888. D. **Jean-Joseph Hassler**, de Saint-Antoine, paroisse

de Heitenried, né le 29 avril 1859, ordonné le 25 juillet 1886, vicaire de l'église de Saint-Maurice à Fribourg, curé depuis le mois de mars 1888. Dans le mois de septembre il fut nommé aumônier de l'institut des sourds-muets à Gruyère.

1895. D. **Auguste-Sébastien-Maurice Pittet**, de Villars-le-Terroir (Vaud), né le 18 janvier 1857, ordonné le 16 juillet 1882, vicaire à Lausanne, curé de Vuissens en 1883, curé de Morges en 1884, curé de Ménières en 1895.

Vicaires et chapelains.

1719. D. **Pierre Deley**, prêtre et maître d'école à Ménières, décédé à Ménières en 1719; il fut inhumé à Saint-Aubin.

1770-1785. D. **Claude Fontaine**, chapelain de Fétigny, décédé le 7 août 1785.

1782. D. **Jean-Joseph-Nicolas Jerly**, de Pont-la-Ville, vicaire du mois d'octobre 1782 au mois de mai 1786.

1785. D. **Pierre Fester**, vicaire à Fétigny.

1786. D. **Jean-Baptiste-Henri Chassot**, vicaire de 1786 au 5 novembre 1790.

1790-1791. D. **Jean-Joseph Auderset**, vicaire.

1793. D. **Claude Rousseau**, vicaire de Morey, prêtre français réfugié, de 1793 à 1795.

1793. D. **Claude Collombeau**, vicaire en Breuves, prêtre français réfugié.

1794. D. **Joseph Bedou**, prêtre réfugié.

François-Remi Prilaz, de Rue, régent en 1721.

Joseph Guay, régent en 1735. Ce sont les deux premiers instituteurs qu'on trouve dans les archives.